

Séance du 09 avril 2024

Le quatre avril deux mille vingt-quatre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Robert BONDIER, maire.

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------|----------|------------------------------|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés |
| 9 | 7 | 9 |
| | | Pour : 9 |
| | | Contre : 0 |
| | | Abstentions : 0 |

Étaient présents :

Jean-Robert BONDIER, Michael MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX

Procuration(s) :

Alain MOISSONNIER à Jan VINCENT, Rachel HUGUES à Aïcha BURDAIRON

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 29 mars 2024 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 29 mars 2024 |

Acte rendu exécutoire après dépôt ^A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
en Préfecture le Aïcha BURDAIRON

| |
|---------------|
| 09 avril 2024 |
|---------------|

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

| |
|-------------------|
| et publication du |
| 09 avril 2024 |

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à VILLARDS-D'HÉRIA

Le Maire Jean-Robert BONDIER

le(s) secrétaire(s) de séance

Aïcha BURDAIRON

